



Le Fonds d'Intervention pour le Développement

*Traikefa tranombokato
Fiahiana ty miato.*

NOTRE MISSION

Créé en 1993, le Fonds d'Intervention pour le Développement (FID) est une **association** reconnue d'**utilité publique** suivant le décret N°9344 du 27 janvier 1993 et régie par l'ordonnance N°60-133 portant régime général des associations.

La création du FID a été dictée par la reprise de la collaboration de Madagascar avec les institutions financières de Bretton Woods (Banque Mondiale et Fonds Monétaire International) au début des années 90 caractérisée par la fameuse politique d'ajustement structurel.

Le FID a pour objet social de **mobiliser des financements** afin de promouvoir, de soutenir et de réaliser des **projets communautaires** à caractère économique et social ainsi que des activités de **renforcement de capacité** à l'attention des divers acteurs de **développement au niveau local**.

Les activités mises en œuvre par le FID sont jusqu'à ce jour financées par des crédits ou dons contractés par l'Etat Malagasy avec l'Association Internationale pour le Développement (IDA), une filiale de la Banque Mondiale. Les fonds sont rétrocédés par l'Etat au FID à travers un accord subsidiaire qui définit les modalités de leur utilisation tandis qu'un accord de projet lie le FID avec le bailleur de Fonds.

NOS ACTIVITES

Depuis sa création à ce jour, le FID est particulièrement connu :

- dans la **mise en place d'infrastructures** sociales de base (écoles, centres de santé de base, pistes, adduction d'eau potable...) ou économiques (places de marchés, micro périmètres irrigués, ouvrages de franchissement),
- dans la **réhabilitation et/ou reconstruction** d'infrastructures endommagées par les catastrophes naturelles avec leurs dispositifs para cycloniques,
- dans l'**appui au développement local** (appui aux communes et communautés) par les activités de renforcement de capacités (maîtrise d'ouvrage communale ou communautaire, appui à la mise en place de Plans Communaux de Développement).
- A partir de 2009, le FID s'est mué progressivement en **Agence de Protection Sociale** à travers trois Projets d'Urgence (PSAR, PUIPIRV et PURSAPS). Ces activités concernent la mise en place de **chantiers Argent Contre Travail** réalisés en système de Haute Intensité de Main d'œuvre (HIMO) ciblant les couches de la population victimes de chocs économiques ou de catastrophes naturelles et par la **réhabilitation d'infrastructures** sociales de base notamment les écoles et les centres de santé endommagés par les catastrophes naturelles. Les activités de protection sociale concernent également la mise en oeuvre des **Filets de Sécurité Productifs** (FSP) et des programmes de **Transfert Monétaire pour le Développement Humain** (TMDH) dont les ménages bénéficiaires sont identifiés comme étant les plus vulnérables au sein des communautés géographiquement sélectionnées.